

## Définition d'une association de sages-femmes

L'ICM définit une association de sages-femmes comme étant une association professionnelle qui parle au nom des sages-femmes, qui les soutient, qui renforce leur professionnalisme et qui représente leurs intérêts auprès des gouvernements et d'autres parties prenantes. L'objectif ultime d'une association de sages-femmes est d'améliorer les services de santé sexuelle, reproductive, maternelle et néonatale personnalisés et de qualité, dispensés par des sages-femmes autonomes, responsables et comptables de leurs actes, qui exercent dans toute l'étendue de leur champ d'activité. En tant qu'association représentant les sages-femmes et parlant en leur nom, une association de sages-femmes ne réglemente pas la profession, bien qu'elle puisse fournir des normes et des activités professionnelles qui contribuent aux cadres réglementaires. Les associations de sages-femmes sont généralement des organisations de la société civile à but non lucratif auxquelles les membres adhèrent volontairement.

La plupart des sages-femmes sont des femmes et par conséquent, les associations de sages-femmes sont principalement des organisations dirigées par des femmes. Les associations de sages-femmes peuvent employer un personnel rémunéré, être entièrement gérées par des bénévoles ou combiner les deux. Bien que les associations de sages-femmes soient dirigées par des sages-femmes, certains membres du personnel peuvent être experts dans d'autres domaines (p. ex. les finances ou la communication) et ne pas être sages-femmes.

### **Les activités réalisées par les associations de sages-femmes peuvent inclure :**

- Promouvoir la profession et encourager les femmes et leur famille à demander des soins dispensés par des sages-femmes ou s'efforcer de susciter des vocations pour devenir sage-femme.
- Éduquer le public sur le rôle des sages-femmes et les avantages des soins qu'elles dispensent ainsi que sur les obstacles qui empêchent l'accès aux soins dirigés par des sages-femmes, notamment à la continuité des soins de pratique sage-femme.

- Faire pression sur les responsables politiques pour améliorer les services dispensés aux filles, aux femmes, aux personnes de la diversité sexuelle et de genre et aux nouveau-nés en renforçant la profession de sage-femme et en permettant aux sages-femmes d'exercer dans toute l'étendue de leur champ d'activité.
- Assurer le développement professionnel des sages-femmes par le biais de normes de pratique, de formation continue, de ressources d'apprentissage, de bulletins d'information, de revues, de conférences, d'ateliers et d'autres activités pour veiller à la qualité des services qu'elles dispensent.
- Plaider en faveur d'une rémunération financière et de conditions de travail appropriées pour les sages-femmes en collaborant avec les syndicats et d'autres organisations pendant les négociations salariales.
- Fournir conseils et soutien aux sages-femmes en matière de pratique professionnelle et pendant les procédures disciplinaires.
- Collaborer avec d'autres associations professionnelles comme celles qui représentent les obstétriciens, les pédiatres, les néonatalogistes, les infirmiers et infirmières néonataux et autres, ainsi que d'autres professions, au sujet d'initiatives visant à améliorer les soins de SSRMN.
- Représenter la profession et conseiller les écoles de sages-femmes et les organismes de réglementation du métier de sage-femme.
- Collaborer avec les ministères de la Santé et de l'Éducation pour renforcer la profession de sage-femme.
- Représenter les sages-femmes et la profession dans des forums, régionaux, nationaux et mondiaux.
- Améliorer le statut de la profession.

L'ICM est une association de sages-femmes et la plupart de nos membres sont des associations nationales de sages-femmes.